

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA SEANCE
 PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026**

1) Délibération n° 2026-026 : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **DONNE DELEGATION**, pendant la durée du mandat, au Maire et, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, au Premier Adjoint au Maire, concernant les matières relevant des alinéas (1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 26, 27) de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, étant précisé qu'en ce qui concerne les alinéas 3, 15, 17, 20, 26, 27 les conditions ou limites ont été fixées par le Conseil Municipal.

2) Délibération n° 2026-027 : INDEMNITES DE FONCTION, DES MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, PAR 19 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (C. TROSSAT, F. BASSET, P. DUMONT) :

- **DETERMINE** les taux des indemnités allouées au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux Délégués :

Indemnité de fonction brute mensuelle	Articles L. 2123-23 et L. 2123-24 du C.G.C.T.			
	Référence : I.B. mensuel 1027 : au 1 ^{er} /01/2026 – 4 110,52 €			
	Taux maximal	Montant brut au 1/01/2026	MONTMOROT	
TAUX			Montant brut au 01/01/2026	
Maire	58,30 %	2 396,43 €	55,39 %	2 276,61 €
Adjoint	23,32 %	958,57 €	19,82 %	814,79 €
Conseiller Municipal Délégué			7 %	287,74 €

- **FIXE** l'application desdites dispositions à la date de signature des arrêtés de délégation de fonction idoines, soit le 23 mars 2026 ;

- **ASSORTIT** le dispositif de la règle d'actualisation automatique du montant des indemnités en fonction de la variation de l'élément de référence, à savoir l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale (indice brut 1027).

3) Délibération n° 2026-028 : DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES ET DESIGNATION DES DELEGUES APPELES A SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **FIXE** respectivement à 4 le nombre des Membres à élire, en son sein, et à nommer pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S),

- **et DESIGNNE**, au scrutin secret, ses Délégués :

- Philippe CANNARD,
- Léna CHOSSEC,
- Céline TROSSAT,
- Florence DOUSSOT.

4) Délibération n° 2026-029 : DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE DU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIES, D'EQUIPEMENTS ET DE E-COMMUNICATION DU JURA (SIDEK)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, Après avoir procédé à l'appel des candidatures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- DÉCLARE Monsieur Nicolas GUICHARD, Adjoint au Maire, élu en qualité de Délégué communal pour participer au collège électoral qui élira en son sein les délégués au Comité syndical du SIDEK DU JURA suite au décompte des votes :

- Nicolas GUICHARD : 18 voix,
- Céline TROSSAT : 4 voix.

- CHARGE Madame la Maire de transmettre au SIDEK du Jura les données nécessaires à l'identification et à la convocation de l'élu,

- DECIDE DE NOTIFIER la présente délibération au SIDEK du JURA.

5) Délibération n° 2026-030 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE MONTMOROT AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES DEPENDANTES (E.H.P.A.D) RESIDENCE « LA CHÂTELAINE » A MONTMOROT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- DÉCLARE Monsieur Philippe CANNARD, Adjoint au Maire, élu en qualité de Représentant, ayant voix consultative, de la Commune de MONTMOROT au sein du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence « La Châtelaine » suite au décompte des votes :

- Philippe CANNARD : 18 voix,
- Florence DOUSSOT : 4 voix.

6) Délibération n° 2026-031 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE ET LE TRI DES ORDURES MENAGERES (S.I.C.T.O.M) SOUS RESERVE DE VALIDATION DE CETTE PROPOSITION PAR L'ESPACE COMMUNAUTAIRE LONS AGGLOMERATION (E.C.L.A)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations,

Après avoir procédé à l'appel des candidatures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- DESIGNER, ses deux Délégués Titulaires :

- Fabrice BASSET,
- Carole BOUVIER,

- DESIGNER, ses deux Délégués Suppléants :

- Nicolas GUICHARD,
- Marion HERVE.

7) Délibération n° 2026-032 : DESIGNATION DES DELEGUES (TITULAIRE ET SUPPLEANT) APPELES A SIEGER AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT POUR LA GESTION DE LA CUISINE CENTRALE (EX - S.I.C.O.P.A.L)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

➤ DESIGNER Madame Catherine CÔTE, Adjointe au Maire, en qualité de Délégué Titulaire suite au décompte des votes :

- Catherine CÔTE : 18 voix,
- Céline TROSSAT : 4 voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- DESIGNER Madame Céline TROSSAT en qualité de Délégué Suppléant.

8) Délibération n° 2026-033 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL APPELES A SIEGER AU SEIN DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (C.I.S.P.D)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- DESIGNER, ses deux Délégués : Messieurs Jonathan MONNERET et Philippe CANNARD, Adjoints au Maire, suite au décompte des votes :

- Jonathan MONNERET : 22 voix,
- Philippe CANNARD : 18 voix,
- Patrick DUMONT : 4 voix.

9) Délibération n° 2026-034 : DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- DESIGNER, Monsieur Romain GUYOT en qualité de Délégué en charge des questions de Défense.

10) Délibération n° 2026-035 : DESIGNATION DU DELEGUE LOCAL DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S) POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- DESIGNER Madame Marion HERVE, en qualité de Délégué.

11) Délibération n° 2026-036 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL APPELES A SIEGER AU SEIN DES INSTANCES DE GOUVERNANCE DE LA SOCIETE MOBILITES BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **DESIGNE**, Madame Céline TROSSAT, en qualité de représentante de la Commune au sein de la SPL Mobilités Bourgogne-Franche-Comté.

12) Délibération n° 2026-037 : DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS APPELES A SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU CONSEIL INTERIEUR ET DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AGRICOLE (L.E.G.T.A) EDGAR FAURE DE MONTMOROT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **DESIGNE**, les délégués suivants au sein des instances :

Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole EDGAR FAURE de MONTMOROT	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Conseil d'Administration	Christelle PLATHEY	Philippe CANNARD
Conseil Intérieur	Fabien PETITJEAN	Catherine CÔTE
Conseil d'exploitation	Thierry PATILLON	Augustin CHARLOT

13) Délibération n° 2026-038 : PROPOSITION DE DESIGNATION D'UN REFERENT AMBROISIE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **DESIGNE**, Monsieur Thierry PATILLON, en qualité de référent communal pour la lutte contre l'ambroisie.

14) Délibération n° 2026-039 : CREATION DE LA COMMISSION DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE (M.A.P.A) DETERMINATION DU NOMBRE DE SES MEMBRES ET DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX APPELES A Y SIEGER

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la décision de principe portant création d'une Commission pour les Marchés A Procédure Adaptée (M.A.P.A),
- **DETERMINE** le nombre de ses Membres à 4 titulaires et 4 suppléants,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **PROCEDE** à leur désignation selon les dispositions de l'article L.2121-21 du C.G.C.T :

Candidats délégués titulaires		
Michèle GAUFFINET	18 voix	élue
Anthony AIN	18 voix	élu
Romain GUYOT	18 voix	élu
Patrick DUMONT	22 voix	élu
Fabrice BASSET	4 voix	non - élu

Candidats délégués suppléants		
Fabrice BASSET	22 voix	élu
Patricia CHALUMEAU	22 voix	élue
Fabien PETITJEAN	22 voix	élu
Nicolas GUICHARD	22 voix	élu

Composition de la Commission MAPA :


Délégués titulaires	Délégués suppléants
Michèle GAUFFINET	Fabrice BASSET
Anthony AIN	Patricia CHALUMEAU
Romain GUYOT	Fabien PETITJEAN
Patrick DUMONT	Nicolas GUICHARD

15) Délibération n° 2026-040 : DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

-DECIDE la possibilité de recourir à l'accompagnement d'un référent déontologue pour les Elus Municipaux, selon les modalités définies en séance.

La Maire


Christelle PLATHEY

